



Licenciement a l'amiable dans l'automobile

Par **gg59176**, le **20/04/2009 à 14:24**

Bonjour, je vais me faire licencier, mais ne connaissant pas trop mes droits je vous demande une aide. En fait, je travaille dans l'automobile, je suis agent de production et j'ai été embauché en dec 2000. Je voudrais faire une formation en entreprise en tant que plaquiste. Mon employeur me paye ma formation mais je ne sais pas comment et combien je peux négocier mon licenciement à l'amiable. Pourriez-vous m'aider?

Par **Visiteur**, le **20/04/2009 à 16:46**

bonsoir, je vais me faire licencier, vous avez reçu une convocation à un entretien ? connaissez-vous le motif du licenciement ? mon employeur me paye ma formation mais je ne sais pas comment et combien je peux négocier mon licenciement à l'amiable. Quel employeur paye la formation ?? vous pourriez reformuler plus clairement pour que nous puissions répondre le mieux possible. merci.

Par **gg59176**, le **20/04/2009 à 20:44**

je ne connais pas encore le motif du licenciement, j'ai rendez-vous vendredi avec celui qui va payer ma formation c'est mon employeur actuel. car pour l'instant on me propose 9200 euro de licenciement (alors que j'ai été embauché en decembre 2000) + 6 mois de salaire à 60% + 2 mois de preavis (3000 euro) + congé payé, prime vacances et 13ème mois. Est-ce que je peux négocier plus ? cordialement, merci de m'avoir répondu